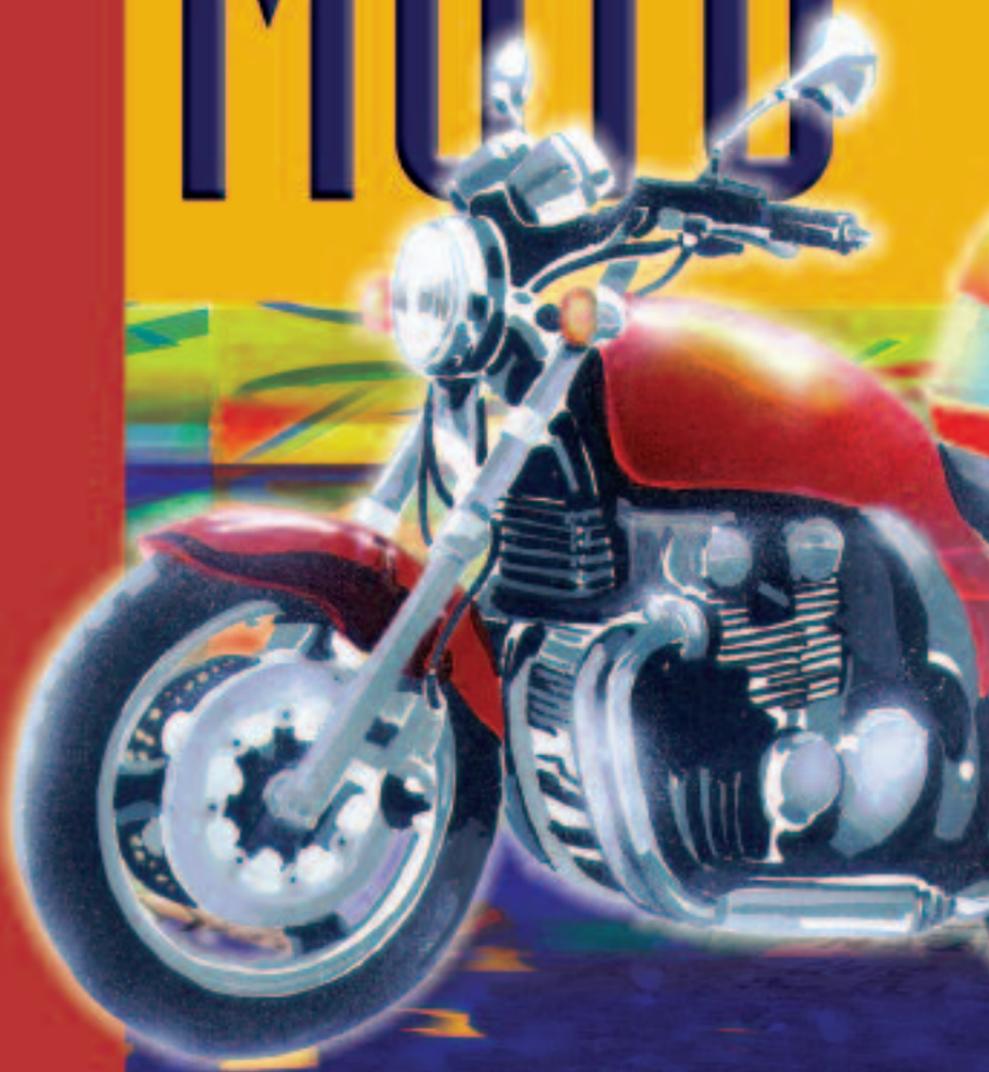


Bientôt conducteur d'une

# MOTO



Québec 

Édition 2010

# Important

Pour **bien vous préparer et réussir** votre cours de conduite et vos examens théorique et pratiques, voici ce que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) vous recommande :

- **étudiez** les manuels suivants (en vente aux Publications du Québec et dans les librairies) :
  - **Guide de la route**
  - **Conduire une moto**
  
- **consultez** le *Guide de l'accompagnateur de l'apprenti motocycliste*, offert gratuitement dans les centres de services de la SAAQ ou en ligne au [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca), et remettez-le à la personne qui vous accompagne sur la route.
  
- **évaluez vos connaissances sur la conduite automobile** à l'aide du test en ligne que vous trouverez au [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca).

Vous augmenterez ainsi vos connaissances et vos chances de réussite.

**Obtenir un permis, c'est sérieux!**

# Bientôt conducteur d'une moto

## L'approche pour les futurs conducteurs de moto

La conduite d'une motocyclette comporte des difficultés particulières; il est donc très important d'acquérir les habiletés et les connaissances nécessaires avant de prendre la route.

Ainsi, le futur conducteur d'une moto doit d'abord réussir un examen théorique pour obtenir un permis d'apprenti conducteur, classe 6R, valide uniquement pour la conduite à l'intérieur d'un cours de conduite et pour l'examen en circuit fermé de la SAAQ. Après avoir été titulaire de ce permis pendant au moins un mois, il doit réussir un cours de conduite comportant une partie théorique et deux parties pratiques et un examen en circuit fermé. Il devient alors titulaire d'un permis d'apprenti conducteur, classe 6A, pour une période minimale de onze mois; ce permis est nécessaire pour son apprentissage sur la route avec un accompagnateur. Enfin, il doit réussir un examen sur la route pour obtenir un permis probatoire ou un permis de conduire.

Le permis probatoire est valide pendant 24 mois et il est réservé au conducteur de motocyclette qui n'est pas titulaire d'un permis de conduire un véhicule de promenade (classe 5). Lorsque le nouveau conducteur accumule quatre points d'inaptitude, son permis d'apprenti conducteur ou son permis probatoire est suspendu pour trois mois. De plus, le Code de la sécurité routière lui interdit de conduire après avoir consommé de l'alcool (zéro alcool).

Nous vous invitons à lire attentivement cette brochure afin de prendre connaissance de la marche à suivre pour obtenir un permis de conduire une motocyclette.



# Table des matières

<b>Les différentes classes de permis</b>	<b>5</b>
<b>L'âge minimal</b>	<b>5</b>
<b>La théorie</b>	<b>5</b>
<b>Le permis d'apprenti conducteur, classe 6R</b>	<b>6</b>
■ La pratique à l'intérieur d'un cours de conduite	8
<b>Le permis d'apprenti conducteur, classe 6A</b>	<b>9</b>
■ L'examen en circuit fermé	9
■ La pratique sur la route avec accompagnateur	12
■ L'examen sur la route	13
<b>Le permis probatoire</b>	<b>17</b>
■ La dernière étape pour les conducteurs qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire un véhicule de promenade (classe 5)	17
■ Les restrictions du permis probatoire	17
■ Zéro alcool pour les nouveaux conducteurs	17
<b>Les points d'inaptitude</b>	<b>18</b>
<b>Une police d'assurance universelle...</b>	<b>19</b>
<b>Consentement du titulaire de l'autorité parentale</b>	<b>21</b>
<b>La communication de renseignements personnels</b>	<b>23</b>
<b>Aide-mémoire</b>	<b>26</b>

---

Le présent document n'est pas un texte de loi.  
Pour toute référence à caractère légal,  
consultez le Code de la sécurité routière et ses règlements.

---

*English copy available on request*

---

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2010  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-57595-5 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-57594-8 (PDF)

---

Société de l'assurance automobile du Québec  
**Direction des communications**



# Les différentes classes de permis

Selon la cylindrée de la motocyclette que vous souhaitez conduire, vous devez être titulaire d'un permis de conduire de l'une ou l'autre des classes suivantes :

- classe 6A :  
toute motocyclette;
- classe 6B :  
motocyclette dont la cylindrée est de 400 cm<sup>3</sup> ou moins;
- classe 6C :  
motocyclette dont la cylindrée est de 125 cm<sup>3</sup> ou moins.

**Pour obtenir un permis de conduire des classes 6A, 6B ou 6C, vous devez franchir différentes étapes et répondre aux exigences requises de chacune d'elles.**

## L'âge minimal

Pour obtenir un permis, il faut :

- être âgé d'au moins 16 ans;
- avoir le consentement écrit du titulaire de l'autorité parentale, si vous avez moins de 18 ans.

## La théorie

Avant toute chose, vous devez acquérir les connaissances théoriques liées à la conduite d'une motocyclette. Le Code de la sécurité routière, la signalisation routière ainsi que les principes et les techniques de la conduite font partie de ces connaissances de base qu'il faut acquérir avant de pouvoir passer à la partie pratique.

# Le permis d'apprenti conducteur, classe 6R

Obtenir un permis d'apprenti conducteur, classe 6R, est la première étape à franchir. Ce permis autorise la conduite de toute motocyclette, mais uniquement à l'intérieur d'un cours de conduite ou au moment d'un examen en circuit fermé de la SAAQ.

Pour l'obtenir, vous devez réussir l'examen théorique de la SAAQ. Il est donc conseillé de suivre d'abord la partie théorique du cours de conduite avant de vous présenter à l'examen théorique pour l'obtention de votre permis d'apprenti conducteur, classe 6R.

## Le choix d'une école de conduite

Pour tout renseignement sur les écoles de conduite reconnues, vous pouvez vous adresser à :

### ■ ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT ET DES ROUTES (AQTR)

1255, rue University, bureau 210

Montréal (Québec) H3B 3B2

Montréal : 514 595-9110

## Inscription à l'examen théorique

Inscrivez-vous à l'examen qui porte sur les connaissances théoriques en utilisant les services en ligne ([www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)) ou le service téléphonique automatisé de la SAAQ. Vous devrez ensuite vous présenter à cet examen dans un centre de services. Voici les numéros de téléphone à composer pour votre inscription :

- à Québec : 418 643-5213
- à Montréal : 514 873-5803
- ailleurs au Québec : 1 888 667-8687

## Le jour de l'examen théorique

Certaines exigences sont rattachées à l'obtention de votre permis d'apprenti conducteur, classe 6R. Les voici :

- Pour obtenir le permis, vous devez prouver votre identité.
  - ▶ **Si vous êtes titulaire d'un permis probatoire, d'un permis de conduire ou d'une carte d'identification délivré par la SAAQ**, présentez cette pièce d'identité (c'est la façon la plus rapide).
  - ▶ **Si vous n'êtes pas titulaire d'un permis du Québec avec photo**, présentez deux pièces d'identité, dont une avec photo, parmi les suivantes :
    - ◆ **1<sup>re</sup> pièce**
      - Si vous êtes né au Québec :**
        - original du certificat de naissance délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1994 par le Directeur de l'état civil (l'extrait de naissance délivré par une paroisse ou par le ministère de la Justice n'est pas accepté),
        - passeport canadien,
        - carte d'identité des Forces armées canadiennes,
        - certificat de statut d'Indien;
      - Si vous êtes né ailleurs :**
        - original du certificat de naissance d'une province ou d'un territoire canadien,
        - certificat de citoyenneté canadienne avec photo,
        - attestation légale de présence connue au Canada,
        - confirmation de résidence permanente et carte de résident permanent;
    - ◆ **2<sup>e</sup> pièce**
      - carte d'assurance maladie,
      - permis autorisant la conduite d'un véhicule routier.
  - Si vous êtes mineur, vous devez fournir le consentement écrit du titulaire de l'autorité parentale.
  - Vous devez remplir la déclaration médicale de la SAAQ.
  - Vous devez réussir le test visuel de la SAAQ.
  - Vous devez payer les sommes nécessaires (argent comptant, chèque\* ou carte de débit [sauf dans les unités mobiles de service]) pour :
    - le coût de l'examen;
    - le permis.
- \* Prévoyez deux chèques.

Pour obtenir votre permis d'apprenti conducteur, classe 6R, vous devez :

- Réussir l'examen portant sur les connaissances théoriques, qui comprend 64 questions à choix multiple,

**OU**

- si vous êtes déjà titulaire d'un permis probatoire ou d'un permis de conduire de la classe 5, réussir la partie de l'examen portant sur les techniques de conduite d'une moto, qui comprend 32 questions.

La note de passage est fixée à 85 % pour la partie portant sur les techniques de conduite d'une moto et à 75 % pour celles qui portent sur le Code de la sécurité routière et sur la signalisation.

L'examen théorique consiste à vérifier vos connaissances sur les règles de la circulation et les habiletés nécessaires à la maîtrise d'une motocyclette. Vous devez démontrer que vous connaissez le comportement à adopter en situation de conduite.

En cas d'échec, vous ne reprenez que la ou les parties de l'examen non réussies. Un délai minimal de 28 jours est toutefois imposé avant la reprise.

## **La pratique à l'intérieur du cours de conduite**

**V**otre permis d'apprenti conducteur, classe 6R, vous permet d'acquérir des connaissances et des habiletés nécessaires à la conduite d'une motocyclette en circuit fermé ou sur la route, seulement à l'intérieur du cours de conduite obligatoire ou au moment de l'examen en circuit fermé de la SAAQ. La première expérience pratique de la conduite d'une motocyclette se fait donc à l'intérieur d'un cours de conduite.

Le port du casque protecteur est obligatoire. De plus, nous vous recommandons de porter un casque avec une visière ou, à défaut d'une visière, des lunettes de protection. Des vêtements conçus pour la moto sont également requis, soit des gants, une veste recouvrant les bras et un pantalon long, en cuir ou en matière synthétique, et des bottes ou des chaussures solides.

# Le permis d'apprenti conducteur, classe 6A

**A**près avoir été titulaire du permis d'apprenti conducteur, classe 6R, pendant au moins un mois, et avoir suivi avec succès un cours de conduite comportant une partie théorique et deux parties pratiques, une en circuit fermé et une sur la route, vous devez réussir l'examen en circuit fermé pour obtenir un permis d'apprenti conducteur, classe 6A. Ce permis vous autorise à conduire toute motocyclette sur la route, à condition de circuler avec un accompagnateur.

## L'examen en circuit fermé

**P**our obtenir un permis d'apprenti conducteur, classe 6A, vous devez :

- avoir un permis d'apprenti conducteur, classe 6R, depuis au moins un mois;
- avoir réussi un cours de conduite dans une école reconnue par l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR);
- prendre rendez-vous pour votre examen en circuit fermé en fournissant à la SAAQ le numéro de dossier qui figure sur votre permis d'apprenti conducteur, classe 6R;
- réussir l'examen en circuit fermé de la SAAQ.

Cet examen permet de vérifier votre capacité à exécuter les manœuvres et à appliquer les règles propres à la conduite d'une motocyclette en circuit fermé.

## Le rendez-vous

N'oubliez pas d'apporter :

- votre permis d'apprenti conducteur;
- l'une des pièces d'identité exigées le jour de l'examen théorique;
- votre attestation de réussite d'un cours de conduite dûment remplie;
- une nouvelle autorisation écrite, signée par le titulaire de l'autorité parentale, si vous avez moins de 18 ans;
- le certificat d'immatriculation valide et signé ainsi que la preuve d'assurance de responsabilité du véhicule que vous utiliserez pour l'examen en circuit fermé;
- les sommes nécessaires (argent comptant, chèque\* ou carte de débit [sauf dans les unités mobiles de service]) pour payer :
  - le coût de l'examen;
  - le permis.

\* Prévoyez deux chèques.

Si vous ne pouvez pas vous présenter à l'examen, nous vous demandons d'annuler votre rendez-vous au moins 48 heures à l'avance, sinon des frais sont à prévoir.

En cas de mauvais temps, vérifiez si votre rendez-vous est maintenu.

## La motocyclette utilisée

La SAAQ ne met pas de motocyclette à votre disposition. Vous devez vous présenter avec un véhicule en bon état mécanique et immatriculé pour circuler sur la voie publique. Les motocyclettes hors route, à nacelle latérale (*side-car*), à trois roues et à quatre roues sont refusées.

Si vous louez un véhicule, vous devrez avoir avec vous le contrat de location ou le reçu de location.

Si vous n'êtes pas propriétaire de la motocyclette avec laquelle vous vous présentez, celle-ci devra avoir une cylindrée de plus de 400 cm<sup>3</sup> (correspondant à la classe 6A) pour être acceptée à l'examen. Si vous êtes propriétaire de la motocyclette, une motocyclette de cylindrée inférieure sera acceptée.

Quel que soit le véhicule utilisé pour l'examen en circuit fermé, aucun passager ne sera autorisé à y prendre place.

## **Les composantes mécaniques de la motocyclette vérifiées par la SAAQ**

- le feu de route et le feu de croisement;
- les feux de changement de direction;
- les feux de position et les réflecteurs;
- les feux d'arrêt;
- les freins;
- les pneus;
- l'indicateur de vitesse;
- les appuis-pieds;
- les silencieux;
- les rétroviseurs;
- le klaxon;
- le siège, le garde-boue et le garde-chaîne;
- le réservoir;
- le pare-brise (s'il y a lieu).

Si la vérification révèle que la moto n'est pas en bon état mécanique, l'examen en circuit fermé ne pourra pas avoir lieu; vous devrez alors prendre un autre rendez-vous.

### **L'évaluation**

L'examen en circuit fermé comporte dix étapes qui permettront d'évaluer votre capacité à conduire une motocyclette dans des situations courantes :

- technique de départ;
- virage prononcé;
- accélération dans une courbe;
- ralentissement dans une courbe;
- arrêt normal;
- choix de la vitesse de virage;
- freinage d'urgence en ligne droite;
- contournement d'obstacles;
- freinage d'urgence dans une courbe;
- déplacement en cercle.

**Au cours de l'examen**, l'évaluateur vous fournira des instructions précises. Il ne vous donnera aucune indication ou directive pour vous piéger ou vous tromper. Si vous ne comprenez pas bien ses instructions, vous pourrez lui demander de les reformuler. Aucune manœuvre dangereuse ou interdite par le Code de la sécurité routière ne vous sera imposée.

**À la fin de l'examen**, l'évaluateur vous donnera vos résultats en vous indiquant les points forts et les points à améliorer, et ce, même si votre examen est réussi.

### **En cas d'échec**

La note de passage de l'examen en circuit fermé est de 75%. En cas d'échec, un délai minimal de 14 jours est imposé pour la reprise de l'examen. Vous devrez alors prendre un autre rendez-vous auprès de la SAAQ.

## **La pratique sur la route avec accompagnateur**

**V**otre permis d'apprenti conducteur, classe 6A, vous permet de faire l'acquisition des connaissances et des habiletés nécessaires à la conduite d'une motocyclette sur la route. Nous vous suggérons donc d'effectuer le plus d'heures de pratique possible sur la route. Toutefois, vous devez être accompagné d'une personne titulaire, depuis au moins deux ans, d'un permis de conduire valide autorisant la conduite d'une motocyclette et qui est en mesure de vous fournir aide et conseils. La personne qui est titulaire d'un permis probatoire ne peut pas accompagner un apprenti conducteur.

Au cours de votre période d'apprentissage, si vous n'êtes pas titulaire d'un permis de conduire un véhicule de promenade (classe 5), vous devrez respecter les règles suivantes: avoir moins de quatre points d'inaptitude et ne pas conduire après avoir consommé de l'alcool (zéro alcool).

Le port du casque protecteur est obligatoire. De plus, nous vous recommandons de porter un casque avec une visière ou, à défaut d'une visière, des lunettes de protection. Des vêtements conçus pour la moto sont également requis, soit des gants, une veste recouvrant les bras et un pantalon long, en cuir ou en matière synthétique, et des bottes ou des chaussures solides.

## L'examen sur la route

**P**our obtenir un permis probatoire (ou un permis de conduire, si vous êtes déjà titulaire d'un permis de conduire de classe 5), vous devez :

- avoir un permis d'apprenti conducteur, classe 6A, depuis au moins onze mois;
- prendre rendez-vous pour votre examen sur la route en fournissant à la SAAQ le numéro de dossier qui figure sur votre permis d'apprenti conducteur;
- réussir l'examen sur la route de la SAAQ.

Cet examen permet de vérifier votre capacité à exécuter les manœuvres et à appliquer les règles propres à la conduite d'une motocyclette sur la route.

### Le rendez-vous

N'oubliez pas d'apporter :

- votre permis d'apprenti conducteur;
- l'une des pièces d'identité exigées le jour de l'examen théorique;
- une nouvelle autorisation écrite, signée par le titulaire de l'autorité parentale, si vous avez moins de 18 ans;
- le certificat d'immatriculation valide et signé ainsi que la preuve d'assurance de responsabilité du véhicule que vous utiliserez pour l'examen sur la route;
- les sommes nécessaires (argent comptant, chèque\* ou carte de débit [sauf dans les unités mobiles de service]) pour payer :
  - le coût de l'examen;
  - le permis.

\* Prévoyez deux chèques.

Si vous ne pouvez pas vous présenter à l'examen, nous vous demandons d'annuler votre rendez-vous au moins 48 heures à l'avance, sinon des frais sont à prévoir.

En cas de mauvais temps, vérifiez si votre rendez-vous est maintenu.

## La motocyclette utilisée

Vous devez respecter les mêmes règles qu'au moment de l'examen en circuit fermé, sauf en ce qui concerne la cylindrée de la motocyclette. En effet, pour l'examen sur la route, la cylindrée de la motocyclette utilisée doit correspondre à la classe de permis probatoire ou de permis de conduire que vous désirez obtenir (classe 6A, 6B ou 6C).

## Les composantes mécaniques de la motocyclette vérifiées par la SAAQ

La SAAQ effectue les mêmes vérifications qu'au moment de l'examen en circuit fermé.

## L'évaluation

L'évaluateur observe et note :

- les habiletés de conduite pendant l'exécution des manœuvres courantes;
- le respect des règles de la circulation et l'application des techniques de conduite sécuritaires;
- la capacité du conducteur à maîtriser la motocyclette;
- le comportement du conducteur sur la motocyclette.

L'examen sur la route comporte onze étapes qui permettront d'évaluer votre capacité à conduire une motocyclette dans des situations courantes.

L'évaluateur notera votre performance pour chacune des manœuvres suivantes :

- virage à une intersection;
- changement de voie;
- déplacement en ligne droite;
- immobilisation à une intersection;
- traversée d'une intersection;
- stationnement en bordure de la route;
- déplacement dans une courbe;
- entrée sur l'autoroute;

- circulation sur l'autoroute;
- sortie de l'autoroute;
- remise en circulation.

**Avant l'examen**, l'évaluateur vous informera du déroulement de l'examen. Il vous demandera d'enfiler un dossard portant l'inscription «Examen moto SAAQ». Ce dossard est fourni par la SAAQ.

**Au cours de l'examen**, l'évaluateur limitera les conversations à l'indication de l'itinéraire ou d'instructions précises afin de ne pas nuire à votre concentration. Il ne donnera aucune indication ou directive pour vous piéger ou vous tromper. L'évaluateur utilisera un système de télécommunications pour vous indiquer l'itinéraire. Vous aurez donc à porter un écouteur pour recevoir ses instructions. Aucune manœuvre dangereuse ou interdite par le Code de la sécurité routière ne vous sera imposée.

L'évaluateur vous suivra à bord d'une automobile conduite par un assistant. Ce véhicule sera muni d'une enseigne sur laquelle sera inscrit «Examen moto SAAQ».

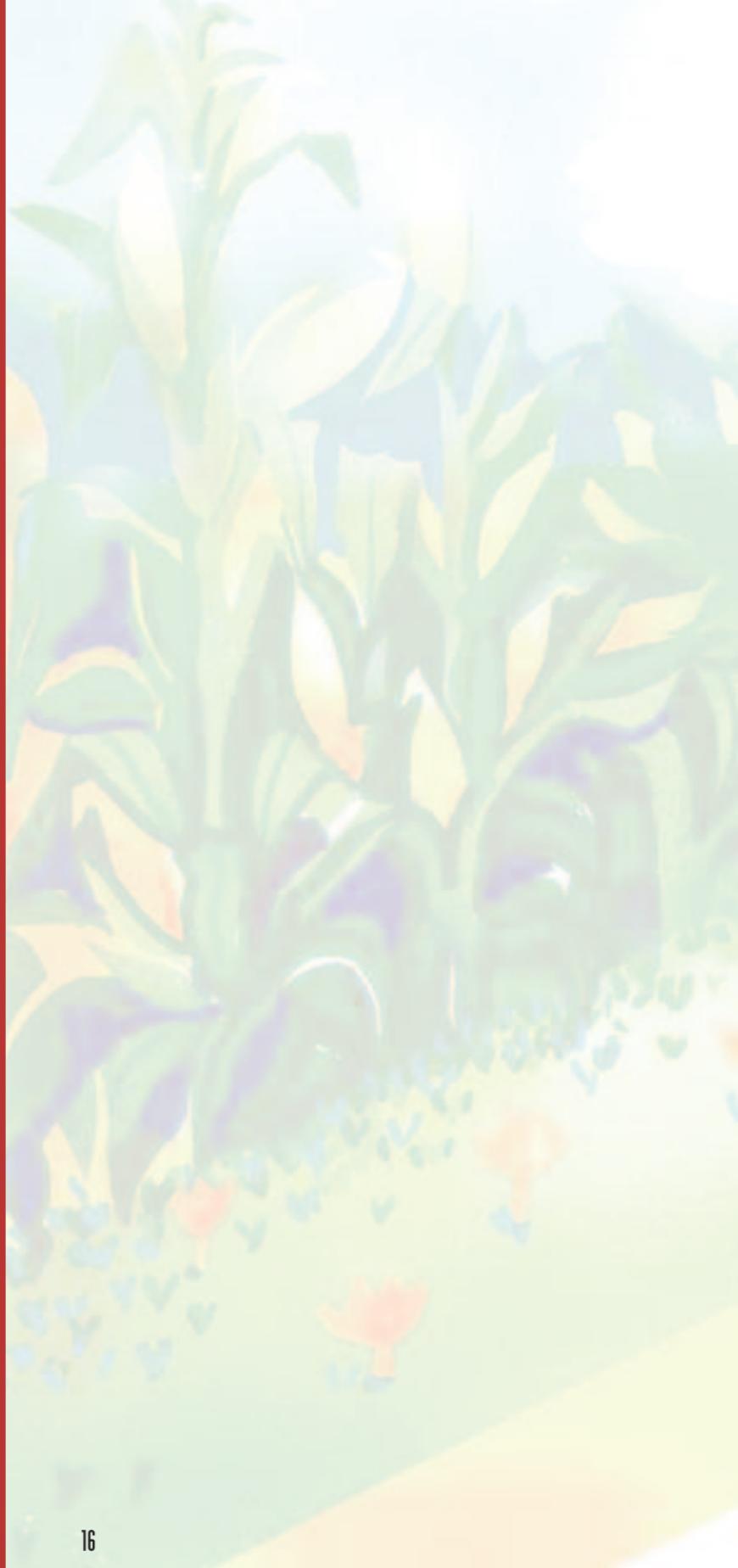
**À la fin de l'examen**, l'évaluateur vous donnera vos résultats en vous indiquant les points forts et les points à améliorer, et ce, même si votre examen est réussi.

Pour réussir l'examen pratique, vous devez :

- conduire sans commettre d'infraction au Code de la sécurité routière;
- adopter une conduite et un comportement sécuritaires en tout temps;
- obtenir la note de passage de 75 %.

### **En cas d'échec**

Un délai minimal de 56 jours est imposé pour la reprise de l'examen. Vous devrez alors prendre un autre rendez-vous auprès de la SAAQ.



# Le permis probatoire

## La dernière étape pour les conducteurs qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire un véhicule de promenade (classe 5)

**V**ous avez réussi votre examen sur la route. Vous pouvez maintenant obtenir un permis probatoire. Par contre, si vous êtes déjà titulaire d'un permis de conduire un véhicule de promenade (classe 5), vous pouvez obtenir votre permis de conduire une motocyclette immédiatement après avoir réussi cet examen.

## Les restrictions du permis probatoire

**C**e permis, valide pour 24 mois, a des restrictions qui lui sont propres. Ainsi, vous devrez respecter les règles suivantes : avoir moins de quatre points d'inaptitude et ne pas conduire après avoir consommé de l'alcool (zéro alcool). Par ailleurs, vous ne pourrez pas accompagner une autre personne dans l'apprentissage de la conduite d'un véhicule routier.

## Zéro alcool pour les nouveaux conducteurs

**R**appelez-vous que le titulaire d'un permis probatoire ou d'un permis d'apprenti conducteur de motocyclette, qui n'est pas déjà titulaire d'un permis de conduire un véhicule de promenade (classe 5), commet une infraction s'il prend la route après avoir consommé de l'alcool. En cas d'infraction à cette règle du zéro alcool, le permis du contrevenant sera immédiatement suspendu pour 90 jours, puis 4 points d'inaptitude seront inscrits dans le dossier de conduite du contrevenant, ce qui mènera à la suspension de son permis pour une période supplémentaire de 3 mois. De plus, une amende de 438 \$ à 865 \$\* est prévue.

Par ailleurs, si le conducteur est reconnu coupable de conduite avec un taux d'alcool supérieur à 80 mg par 100 ml de sang (.08), il commet également une infraction au Code criminel.

\*Ce montant, sous réserve de modification, comprend l'amende prévue au Code de la sécurité routière, les frais de greffe ainsi qu'une contribution à l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC). Prenez note que d'autres frais peuvent s'ajouter.

# Les points d'inaptitude

Comme vous le savez sans doute, la SAAQ inscrit des points d'inaptitude au dossier des conducteurs qui commettent certaines infractions au Code de la sécurité routière.

Le nombre de points d'inaptitude inscrit au dossier d'un titulaire de permis probatoire doit être inférieur à 4 (contrairement à 15 pour les titulaires d'un permis de conduire). De même, si vous êtes titulaire d'un permis d'apprenti conducteur de motocyclette et n'avez pas déjà un permis de conduire un véhicule de promenade (classe 5), votre permis sera suspendu pour 3 mois dès qu'il y aura 4 points d'inaptitude inscrits à votre dossier de conduite. Ces 3 mois s'ajouteront à ceux qu'il vous reste pour terminer votre période d'apprentissage ou votre période probatoire.

Ex. : Vous possédez un permis probatoire depuis 15 mois; il reste donc 9 mois à votre période probatoire ( $24 - 15 = 9$ ). Vous commettez une infraction, qui porte à 4 le nombre de points d'inaptitude à votre dossier, et votre permis est suspendu pour 3 mois. Lorsque ces 3 mois seront écoulés, un nouveau permis probatoire, valide pour 9 mois, vous sera délivré.

# Une police d'assurance universelle...

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 1978, le régime public d'assurance automobile du Québec indemnise tous les Québécois blessés dans un accident de la route impliquant un véhicule. Véritable police d'assurance universelle, ce régime indemnise conducteurs, passagers, cyclistes ou piétons, et ce, peu importe l'endroit dans le monde où l'accident se produit. Il indemnise aussi sans égard à la faute, ce qui signifie que tous sont indemnisés sans qu'il soit nécessaire de déterminer le responsable de l'accident.

Pour couvrir les frais liés à ce régime, tous les titulaires d'un permis probatoire ou d'un permis de conduire et les propriétaires de véhicules routiers doivent payer une contribution d'assurance pour obtenir ou pour renouveler leur permis ou leur immatriculation.

## **Une tarification fondée sur la mesure du risque**

Les conducteurs qui ont plusieurs points d'inaptitude à leur dossier, ou dont le permis a été révoqué à la suite d'une infraction au Code criminel, présentent un risque d'avoir un accident beaucoup plus grand que les autres. Voilà pourquoi leur contribution d'assurance est plus élevée.

## **Pour les dommages matériels**

L'assurance contre les dommages matériels relève du secteur privé. La Loi sur l'assurance automobile oblige tout propriétaire de véhicule routier à avoir une assurance de responsabilité d'au moins 50 000\$. Cette assurance permet de couvrir les dommages matériels causés à autrui en cas d'accident.

Lorsque vous conduisez, le Code de la sécurité routière exige que vous ayez avec vous votre permis de conduire, le certificat d'immatriculation du véhicule et l'attestation d'assurance de son propriétaire.



# Consentement du titulaire de l'autorité parentale

## À l'usage de la Société

Date:					
N.I.:					

**Ce formulaire doit être rempli et signé par le père, la mère ou le tuteur de la personne mineure qui demande un permis de conduire ou l'immatriculation d'un véhicule.**

## Je soussigné, Je soussignée...

### Père, mère ou tuteur

Nom:					
Prénom:					
Adresse:					
Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, inscrivez son numéro:					

**... consens à ce que la Société de l'assurance automobile du Québec délivre un permis de conduire à :**

### Personne mineure

Nom:					
Prénom:					
Date de naissance:					

Signature du père,  
de la mère ou du tuteur:

Date:					





# La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter ces renseignements ou les corriger.

Pour plus d'information, adressez-vous aux centres de relations avec la clientèle ou consultez la Politique de confidentialité de la Société au [www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca).

# Aide-mémoire

Le jour de votre examen pratique, en circuit fermé ou sur la route, n'oubliez pas d'apporter :

- votre permis d'apprenti conducteur;
- l'une des pièces d'identité exigées le jour de l'examen théorique;
- une nouvelle autorisation écrite et signée par le titulaire de l'autorité parentale, si vous avez moins de 18 ans;
- le certificat d'immatriculation valide et signé, et la preuve d'assurance de responsabilité de la motocyclette que vous utiliserez pour l'examen pratique. Vérifiez si l'assurance est valide et si le numéro de série du véhicule inscrit sur le certificat d'immatriculation correspond à celui qui est inscrit sur la preuve d'assurance;
- les sommes nécessaires pour payer les frais d'examen et de délivrance du permis demandé.

---

**Le rendez-vous pour mon examen en circuit fermé est :**

le :

à :

**Le rendez-vous pour mon examen sur la route est :**

le :

à :

## Pour plus de renseignements

Par Internet  
[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

Par téléphone

- ▶ à Québec : 418 643-7620
- ▶ à Montréal : 514 873-7620
- ▶ ailleurs : 1 800 361-7620  
(Québec, Canada, États-Unis)

Société de l'assurance  
automobile

Québec

